



**ATELIER REGIONAL DE CONCERTATION DU COMITE D'ACTION CONJOINTE EN FAVEUR
DES FEMMES DANS LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER DANS LA REGION
DES GRAND LACS**

RAPPORT



Stipp Hotels, Rubavu / Rwanda - 25-27 avril 2012

Table des matières

Abréviations et acronymes	3
Synthèse	4
I. INTRODUCTION	7
1.1. Contexte	7
1.2. Objectif de l'atelier	8
1.3. Méthodologie	8
II. COMPTE RENDU PAR RESULTAT ATTENDU	9
2.1. Conditions socio-économiques des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier	9
2.2. Efforts fournis en faveur des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier	11
a. Initiatives gouvernementales et sous-régionales	11
b. Initiatives non-étatiques	11
c. Initiatives des organisations internationales et agences onusiennes	12
2.3. Identification des acteurs par domaines d'intervention	13
a. Cadre réglementaire	13
b. Paix et Sécurité	13
c. Accès aux ressources financières	14
d. Renforcement des capacités.....	14
e. Amélioration des infrastructures	14
f. Coordination, suivi et évaluation.....	15
2.4. Feuille de route	15
2.5. Termes de Référence du Comité d'Action Conjointe	15
a. Objectifs.....	15
b. Fonctions	16
c. Composition	16
III. PRESENTATION DU PROTOCOLE REVISE PORTANT LIBERALISATION DES PRODUITS DU CRU, ORIGINAIRES DE LA CEPGL	17
Conclusions	18
Annexes	19
Annexe 1: Feuille de route	19
Annexe 2: Termes de Référence du Comité d'Action Conjointe	26
Annexe 3: Liste des Participants	32
Annexe 4: Programme de la Réunion	35
Annexe 5: Allocation de bienvenue de Mme Clara Anyangwe	37
Annexe 6: Discours d'ouverture de Mr Herman Tuyaga	39
Annexe 7: Discours de clôture de Monsieur Joseph Litivityo	41

Abréviations et Acronymes

AFAB:	Association des Femmes Entrepreneurs du Burundi
CAE:	Communauté d'Afrique de l'Est
CEPGL:	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIRGL:	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CIT:	Commerce Informel Transfrontalier
COCAFEM/GL:	Concertation des Collectifs d'Associations œuvrant pour la Promotion de la Femme dans la Région des Grands Lacs
COMESA:	Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe
FCIT:	Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier
IMF:	Institution de Micro-Finance
MINICOM:	Ministère du Commerce et de l'Industrie du Rwanda
OIT:	Organisation Internationale du Travail
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES:	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
RDC:	République Démocratique du Congo
RECOs:	Régime de Commerce Simplifié
SADC:	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SFCG:	Search for Common Ground
UNECA:	Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique

Draft

Sommaire

Organisé par la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et ONU FEMMES en partenariat avec International Alert, l'atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjointe en faveur des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier (FCIT) de la Région des Grands Lacs qui s'est tenu à Rubavu du 25 au 27 avril 2012 a regroupé plus d'une quarantaine de personnes provenant du personnel technique des gouvernements, d'organisations de la société civile du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda, d'organisations sous-régionales, internationales et des partenaires du développement.

L'organisation de cet atelier tient ses racines dans la reconnaissance du besoin de coordination des efforts déployés par les acteurs soutenant les FCIT à travers la création d'un cadre d'échange et d'un mécanisme de suivi sous le nom de Comité d'Action Conjointe. Ainsi, l'atelier s'était proposé d'atteindre les résultats suivants:

► **Résultat 1: Présentation des conditions socio-économiques des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier**

Le témoignage de trois femmes dans le commerce informel transfrontalier venant du Burundi, de la RDC et du Rwanda ainsi que les présentations de International Alert et Indigo sur les conditions socio-économiques des FCIT ont permis d'obtenir un panorama actualisé et complet sur la situation des femmes exerçant ce type de commerce. Il a été ainsi démontré que le CIT est le principal moyen de subsistance pour une grande majorité de commerçants interrogés qui ne possèdent généralement pas d'autre source de revenus. L'importance du CIT est d'autant plus forte compte tenu du nombre de dépendant par commerçant, ainsi que la chaîne de valeur associée à ce type de commerce, dans le sens où ce ne sont pas seulement les commerçants mais également les producteurs, agriculteurs, etc. qui en profitent. Bien que 74% des commerçants soient des femmes, elles rencontrent plus de difficultés pour accéder au crédit que les hommes et 17% seulement d'entre elles appartiennent à des coopératives.

Enfin, au niveau des recommandations, la réduction des tracasseries et la fin de l'impunité, le besoin de transmettre les informations concernant la nomenclature des taxes et les protocoles et normes réglementaires ou encore l'établissement de services de micro-finance afin d'améliorer l'accès des FCIT aux financements ont été évoqués ainsi que la mise en application de mesures innovantes telles que la création de marchés transfrontaliers hors taxes ou la formalisation progressive du commerce via une réduction de la taxation pour amener les commerçants à développer leur commerce.

► **Résultat 2: Identification des efforts fournis en vue de l'amélioration du statut socio-économique des Femmes dans le commerce informel transfrontalier.**

L'atelier a également été l'opportunité de connaître les programmes entrepris par différentes organisations afin d'encourager la mise en commun d'expériences et identifier les acteurs clés par domaine d'intervention (voir résultat 3). Au niveau des initiatives gouvernementales et régionales, les initiatives telles que l'ouverture de postes frontaliers 24h sur 24 par la CEPGL, la transmission de l'information sur le Régime de Commerce Simplifié (RECOS) aux FCIT par le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ou encore le développement de la stratégie nationale d'appui au Commerce Transfrontalier du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Rwanda (MINICOM) sont particulièrement à mentionner.

En ce qui concerne les activités entreprises par les organisations non gouvernementales, elles s'intègrent dans cinq catégories distinctes, à savoir la recherche-plaidoyer, le renforcement des capacités, le regroupement des femmes en associations et/ou coopératives, la transmission de l'information et la transversalité avec d'autres thématiques comme la paix ou les violences sexuelles. Enfin, pour ce qui est des initiatives des organisations internationales, les présentations ont rendu compte d'un travail en étroite collaboration avec des partenaires de la société civile afin de développer

des activités pilotes destinées aux FCIT et des institutions gouvernementales et sous-régionales pour encourager l'intégration des femmes dans le processus d'intégration régional et leur inclusion dans les protocoles et lois nationales.

► **Résultat 3: Identification des acteurs par domaines d'intervention**

En vue de favoriser la coopération entre les différents intervenants, l'atelier s'était donné pour objectif l'identification des acteurs par domaine d'intervention. En ce qui concerne le cadre réglementaire, une dizaine d'organisations ont entrepris des activités s'inscrivant dans ce domaine d'activité. Les participants ont identifié le renforcement du processus d'intégration régionale, avec notamment le besoin d'harmonisation des réglementations régissant le commerce transfrontalier des pays des Grands Lacs, d'une compréhension commune sur le concept de commerce informel transfrontalier ainsi que le renforcement des accords de la CAE, de la SADC, du COMESA et de la CEPGL comme priorités pour ce domaine d'intervention.

En ce qui concerne le second domaine d'intervention concernant la paix et sécurité, un nombre raisonnable d'acteurs ont été identifiés. Toutefois, les participants ont reconnu l'insuffisante diffusion de l'information et de la sensibilisation des FCIT sur les droits et les obligations inhérents à leurs activités commerciales, le manque de confiance entre les FCIT afin d'assurer une cohabitation pacifique ou encore le respect des protocoles comme défis.

Une carence d'effort dans le domaine d'intervention de l'accès aux ressources financières a été mise en exergue, renforçant ainsi la nécessité de mettre en place des programmes s'insérant dans ce domaine, d'autant plus que le manque d'accès aux financements et le faible capital de départ représentent l'une des plus importantes difficultés pour les FCIT. Ainsi, des activités de plaidoyer, de mobilisation de ressources économiques, de formation des FCIT sur l'importance de l'épargne ou encore de sensibilisation face à l'intérêt de se réunir en association ont été proposées.

Le domaine d'intervention suivant, le renforcement des capacités, est celui qui a mobilisé le plus grand nombre d'initiatives de la part des intervenants, rendant le déséquilibre encore plus fort avec le domaine d'intervention précédent. Toutefois, le manque d'intérêt de certaines FCIT lors des sessions de formation dû à l'inadéquation de certaines formations ou encore le manque de mécanisme de suivi-évaluation des formations mises en place ont été soulignés.

Par rapport à l'amélioration des infrastructures, très peu d'initiatives ont été mises en place. Beaucoup de travail reste encore à faire, notamment au niveau de la construction de routes d'accès aux points de vente et d'entrepôts, de l'harmonisation des services de part et d'autre de la frontière ou encore l'accès aux équipements de transport.

Enfin, une insuffisance d'efforts fournis par les intervenants a également été identifiée dans le dernier domaine d'intervention concernant la coordination, le suivi et l'évaluation. En outre, l'absence d'un mécanisme de coordination, l'insuffisante intégration de l'approche genre dans les accords commerciaux ou encore le défaut d'un cartographie rendant compte des actions des intervenants sont certains des points mis en exergue par les participants.

► **Résultat 4: Approbation de la feuille de route pour l'ensemble des intervenants du Comité d'Action Conjointe**

L'identification des acteurs par domaine d'intervention et la reconnaissance des défis et activités à mettre en place lors de travaux de groupe a permis l'établissement d'une feuille de route constituant le plan d'Action du Comité d'Action Conjointe. La feuille de route est organisée en fonction des défis présents, des résultats attendus, des activités à entreprendre ainsi que des organisations responsables

pour la bonne mise en œuvre de ces activités et présente l'agenda politique et législatif pour toute la durée du programme.

▶ **Résultat 5: Accord sur les termes de référence du « Comité d'Action Conjointe pour les Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier »**

Les participants de l'atelier ont approuvé les termes de référence du Comité d'Action Conjointe pour les Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier de la région des Grands Lacs. L'objectif premier de ce Comité est d'agir comme plateforme de coordination et mécanisme de suivi des différentes activités et programmes en faveur des FCIT, particulièrement de la feuille de route adoptée lors de cet atelier. Il est composé des membres suivants:

Au niveau des organisations gouvernementales:

- ▶ Ministères en charge du genre et de la promotion de la femme du Burundi, RDC et Rwanda
- ▶ Ministères du commerce du Burundi, RDC et Rwanda

Au niveau des organisation régionales:

- ▶ CEPGL
- ▶ CIRGL
- ▶ COMESA
- ▶ CAE

Au niveau des organisation internationales et agences onusiennes:

- ▶ ONU FEMMES
- ▶ UNECA
- ▶ Banque Mondial
- ▶ OIM
- ▶ OIT
- ▶ Bailleurs de fonds (à identifier)

Au niveau des organisations de la société civile:

- ▶ COCAFEM/GL
- ▶ International Alert
- ▶ Search for Common Ground
- ▶ APIBA
- ▶ AFAB

Enfin, durant l'atelier, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEPGL a présenté la première version du Protocole Révisé portant libéralisation des produits du cru originaires de la CEPGL, révision faisant l'objet de la première activité du domaine d'intervention "cadre règlementaire" de la feuille de route adoptée par les intervenants. Cette présentation a été l'occasion pour les participants de faire part de leurs observations et recommandations qui seront transmises au consultant chargé de la révision du protocole.

INTRODUCTION

Organisé par la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et ONU FEMMES en partenariat avec International Alert, l'atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjointe en faveur des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier (FCIT) s'est tenu du 25 au 27 avril 2012 à Rubavu, au Rwanda.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par 3 discours prononcés respectivement par Madame Clara Anyangwe, responsable OIC ONU FEMMES Bureau pour l'Afrique Centrale, Monsieur Herman Tuyaga, Secrétaire Exécutif de la CEPGL et Monsieur Ezechiel Nsengiyumva Buntu, Vice-Maire du District de Rubavu.

Plus d'une quarantaine de personnes provenant du personnel technique des gouvernements, d'organisations de la société civile du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda, d'organisations sous-régionales, internationales et des partenaires du développement intervenant dans le domaine du commerce informel transfrontalier dans les pays de la CEPGL ont assisté à l'atelier (voir liste des participants en annexe).

1.1. Contexte

Outre son rôle déterminant dans le développement du processus d'intégration régionale en Afrique, le Commerce Informel Transfrontalier (CIT) est constamment mis en avant pour sa capacité à contribuer à la réduction de la pauvreté dans le sens où les populations tendent à trouver les échanges informels plus aisés car plus spontanés et dynamiques. Le CIT constitue, en effet, une source essentielle de revenus pour de nombreux ménages dans la région. Il est très largement dominé par les femmes : elles totalisent 74% des commerçants informels sur quatre postes frontaliers dans la région des Grands lacs¹. Dans un contexte de rareté d'emplois, de nombreuses femmes de la région des Grands Lacs pénètrent dans le secteur du commerce informel et s'y livrent à plein temps. Il est à noter qu'elles ont moins d'opportunités commerciales que les hommes et leurs contributions restent souvent ignorées par les structures économiques et les institutions financières.

Basées sur les conclusions de la réunion consultative organisé par ONU FEMMES en septembre 2010 et les recherches entreprises dans la région, de nombreuses contraintes et difficultés ont été mises en exergue telles que :

- ▶ Le manque de visibilité et de reconnaissance de la contribution économique des femmes dans le commerce informel transfrontalier ;
- ▶ La faiblesse des institutions traitant du commerce informel et des infrastructures, services et ressources pour appuyer les activités des femmes dans le commerce informel transfrontalier ;
- ▶ Une mise en œuvre insuffisante des lois et accords commerciaux régionaux et des protocoles,
- ▶ Le paiement régulier de pots-de-vin, la violence, la stigmatisation et le harcèlement des femmes dans le commerce informel transfrontalier;
- ▶ Des conflits d'intérêts commerciaux et une méfiance résultante des conflits armés dans région entre les FCIT;
- ▶ Le manque d'informations par les FCIT sur les possibilités offertes par les protocoles et les accords commerciaux régionaux et des compétences limitées en matière de commerce en général ;
- ▶ Le manque d'accès aux ressources financières, les FCIT vivent souvent au jour le jour sans capacité d'épargner ;
- ▶ L'insuffisance des données qualitatives et quantitatives sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier la région des Grands Lacs.

¹ ONU FEMMES, *Draft Baseline Report on Women in Informal Cross-Border Trade in the Great Lakes Region*, Janvier 2012

Conscient des grands défis que les femmes rencontrent dans les échanges informels transfrontaliers dans la région, le Forum du secteur privé organisé par le SEP-CEPGL à Lubumbashi du 24 au 27 novembre 2011, a adopté une série de recommandations pertinentes en leur faveur dans les domaines socio-économique, réglementaire, de la paix et sécurité, de l'accès aux ressources financières et à la formation et l'information, des infrastructures, transport, services et circulation des biens, etc. L'organisation d'une première réunion avec les différentes organisations intervenant en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier s'inscrit dans cette optique.

Au cours de la réunion organisée par ONU FEMMES en 2010 avec la participation de 49 représentants de la société civile, des organisations régionales et des gouvernements des trois pays, les participants ont évoqué les problèmes de duplication et le manque d'harmonie dans les politiques et activités des organisations s'occupant de femmes dans le commerce informel transfrontalier, reconnaissant ainsi la nécessité de coordonner les efforts déployés par les acteurs institutionnels qui soutiennent le commerce transfrontalier dans la région. À cet égard, ils ont convenu de la création du "Comité d'Action Conjointe sur les Femmes dans Commerce Informel Transfrontalier dans la Région des Grands Lacs", dirigé par la CEPGL et agissant comme plate-forme de coordination et mécanisme de suivi. L'atelier faisant l'objet du présent rapport représente la première réunion de ce Comité.

1.2. Objectifs de l'atelier

Plusieurs initiatives étant en cours afin de promouvoir le CIT, renforcer le dialogue entre les femmes commerçantes et encourager l'intégration régionale à travers les institutions comme la CEPGL et le Marché Commun d'Afrique Orientale et australe (COMESA), un cadre d'échange d'information et collaboration entre les initiatives et les acteurs est nécessaire afin d'éviter la duplication d'activités pour répondre au mieux aux besoins et attentes des FCIT.

C'est dans cette optique que la CEPGL et ONU FEMMES, en partenariat avec International Alert ont organisé le premier atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjointe pour les FCIT, dont les résultats attendus étaient les suivants:

- ▶ Résultat 1: Présentation des conditions socio-économiques des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier
- ▶ Résultat 2: Identification des efforts fournis en vue de l'amélioration du statut socio-économique des Femmes dans le commerce informel transfrontalier.
- ▶ Résultat 3: Identification des acteurs par domaines d'intervention
- ▶ Résultat 4: Approbation de la feuille de route pour l'ensemble des intervenants du Comité d'Action Conjointe
- ▶ Résultat 5: Accord sur les termes de référence du « Comité d'Action Conjointe pour les Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier »

1.3. Méthodologie

L'atelier s'est déroulé sous la forme de séances plénières et de petits groupes de travail consultatifs afin de faciliter une plus grande participation et le partage d'expérience.

II. COMPTE RENDU PAR RESULTAT ATTENDU

2.1. Conditions socio-économiques des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier

Le premier objectif de l'atelier concernait la présentation des conditions socio-économiques des FCIT de la région des Grands Lacs. C'est dans ce but que **trois femmes commerçantes transfrontalières venant du Burundi, de la RDC et du Rwanda** ont été invitées pour témoigner sur leurs activités commerciales, les obstacles qu'elles rencontrent ainsi que les opportunités que leur offre ce type de commerce.

*"Au poste frontalier de Gatumba au Burundi, les femmes commerçantes se buttent à des tracasseries militaires. Cela amène les femmes commerçantes à emprunter des voies illégales",
Elysie Niyose, Commerçante transfrontalière*

Mesdames Wivine Mujinga, Asina Mujoyawimana et Elysie Niyose ont ainsi souligné l'importance du CIT comme essentiel moyen de subsistance, notamment en tant que responsables de famille. Bien que la diminution du nombre de tracasseries aux frontières représente une réalité, elles sont toujours confrontées à diverses difficultés. Parmi les problèmes évoqués, trois en particulier ressortent de leurs témoignages: le coût élevé des taxes qui les empêche de faire des bénéfices, le manque d'information général sur leurs droits et leurs devoirs ainsi qu'un faible niveau de financement, dû en partie au manque d'accès au crédit.

Les témoignages des trois FCIT ont été, par la suite, corroborés par les présentations faites par Madame Maria Lange **d'International Alert** et Monsieur Norman Musengimana, consultant chargé de l'étude **ONE UN** durant le panel présidé par Madame Nathalie Gahunga d'ONU FEMMES. En effet, selon les études réalisées en 2009 et 2011 par International Alert, il a été démontré que le CIT est le principal moyen de subsistance pour une grande majorité de commerçants interrogés, ce qui indique son caractère primordial pour un grand nombre de personnes qui ne possèdent généralement pas d'autre source de revenus. L'importance du CIT est d'autant plus forte compte tenu du nombre de dépendant par commerçant, ainsi que la chaîne de valeur associée à ce type de commerce, dans le sens où ce ne sont pas seulement les commerçants mais également les producteurs, agriculteurs, etc. qui en profitent.

Le CIT concerne majoritairement les produits alimentaires vendus en petite quantité et essentiellement transportés sur la tête, mais on trouve également des biens de consommation tels que les chaussures, textiles ou produits d'hygiène. Bien que 74% des commerçants soient des femmes, il est à noter qu'elles n'ont généralement accès qu'aux produits les moins rentables (vivriers), certainement dû au fait qu'elles rencontrent plus de difficultés pour accéder au crédit que les hommes. En ce qui concerne l'accès au financement au Rwanda, selon l'étude ONE UN, 87% des FCIT ont débuté leurs affaires avec leur propre capital qui est généralement bas et tourne autour de 50 dollars américains.

*"Dans l'exercice de nos activités, nous avons besoin d'un marché commun, un endroit où les unes et les autres se retrouvent pour vendre et acheter",
Asina Mujoyawimana,
Commerçante transfrontalière*

Cette même étude indique également que 17% seulement des FCIT appartiennent à des coopératives. Toutefois, il existe un déséquilibre entre le faible nombre de femmes en coopératives ou associations et le désir d'y appartenir ; d'autant plus qu'un grand nombre de ces femmes manquent la capacité requise pour mener leurs affaires et que l'appartenance à un groupe leur permettrait d'acquérir de nouveaux instruments, tant matériels qu'en terme de connaissances entrepreneuriales. En outre, très peu de FCIT ont enregistré leurs affaires, notamment dû au manque de bénéfice immédiat et à la peur des taxes à payer lors de l'enregistrement.

Recommandations

En octobre 2011, lors de la Conférence Régionale des FCIT organisée par COCAFEM/GL sur le Commerce Informel Transfrontalier dans la Région des Grands Lacs, les recommandations suivantes, concernant aussi bien les organisations de la société civile, que les institutions gouvernementales et sous-régionales, avaient été formulées:

- ▶ Mise en place de structures d'encadrement des FCIT ;
- ▶ Renforcement des capacités spécifiques des FCIT via l'organisation de séances d'information et de formation ;
- ▶ Collecte de cotisations pour constituer un fonds de garantie ;
- ▶ Distribution de brochures d'information sur les taxes légales ;
- ▶ Création d'un guichet unique pour réduire les tracasseries aux frontières ;
- ▶ Facilitation de la circulation des personnes en rendant valable la carte d'identité pour traverser la frontière.

Ces recommandations ont été rappelées par le facilitateur de l'atelier, Docteur Aggée Shyaka Mugabe afin de pouvoir faire le point sur la situation actuelle. D'une manière générale, ces directives n'ont pas toutes été accomplies et beaucoup reste encore à l'ordre du jour. De fait, parmi les recommandations proposées par **International Alert**, on retrouve la réduction des tracasseries et la fin de l'impunité, le besoin de transmettre les informations concernant la nomenclature des taxes et les protocoles et normes règlementaires ou encore l'établissement de services de micro-finance afin d'améliorer l'accès des FCIT aux financements.

*"Notre souhait est qu'un fonds pour le crédit soit mis à la disposition des femmes exerçant le petit commerce transfrontalier",
Wivine Mujinga, Présidente de la Plate forme des femmes commerçantes transfrontalières*

De son côté, **ONE UN** recommande également le développement de programmes d'accès aux crédits dans les institutions de finance ou de renforcement de capacité des FCIT. Toutefois, les deux organisations vont plus loin en préconisant la mise en application de mesures innovantes pour les FCIT telles que la création de marchés transfrontaliers hors taxes ou la formalisation progressive du commerce via une réduction de la taxation pour amener les commerçants à développer leur commerce. Enfin, les deux organisations appuient la mise en application du Régime de Commerce Simplifié (RECOS) du COMESA et de la CAE.

Conclusions des discussions

Les présentations d'International Alert et ONE UN ont donné lieu à des discussions au cours desquelles un certain nombre de points est ressorti. Tout d'abord, la création d'associations jumelles de FCIT dans deux villes transfrontalières a été signalée comme complexe dû aux différences de législation entre les pays.

La question de la création de marchés transfrontaliers hors taxes proposée par International Alert a également soulevé certains commentaires. Leur existence au Soudan montre que ce n'est pas impossible, mais il est nécessaire au préalable d'étudier la meilleure façon de les organiser. En ce qui concerne le RECOS, le fait que la RDC n'appartiennent pas à la zone de libre échange du COMESA a été souligné, mais des efforts dans ce sens ont été démontré par le gouvernement congolais.

Au niveau national, afin de promouvoir la formalisation progressive du commerce, le Ministère du Commerce et de l'Industrie du Rwanda (MINICOM) a mentionné la future mise en place d'un régime de taxation particulier pour les petites et moyennes entreprises. Au niveau de la RDC, pour tenter de réduire les tracasseries aux frontières, le gouvernement central a déjà mis en place des décrets portant suppression des perceptions illégales aux frontières et limitant le nombre d'organismes habilités à toucher les taxes et impôts. Toutefois, l'application de ces décrets reste toujours problématique. Par ailleurs, les différentes nomenclatures concernant les taxes en RDC en raison de la décentralisation rendent plus difficiles la diffusion de l'information aux FCIT, déjà compliquée par la faible alphabétisation d'un grand nombre de commerçantes.

2.2 Efforts fournis en faveur des Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier

a. Initiatives gouvernementales et régionales

Le panel, présidé par Monsieur Lamech Nambajimana de l'OIT, portait sur les initiatives gouvernementales et régionales de promotion et facilitation du commerce informel transfrontalier. Cinq exposés ont été présentés lors de ce panel, par Monsieur Adrien Ndayisaba du COMESA et Madame Francine Nzosabimana de la CEPGL et par Madame Kaliza Karuretwa, Directrice générale "Trade and Investment" du MINICOM, Monsieur David Kamuha du Ministère des finances, économie, commerce et portefeuille du Nord Kivu et Monsieur William Wilondja du Ministère des finances et du commerce du Sud Kivu.

Au niveau régional, les présentations de la CEPGL et du COMESA ont indiqué de nombreux efforts faits dans la facilitation de la circulation des biens et des personnes, notamment par l'ouverture de postes frontaliers 24h sur 24, la création de guichets uniques et de documents de voyage CEPGL et la transmission de l'information sur le RECOS aux FCIT par le COMESA. Les activités menées par la CEPGL dans le cadre de l'amélioration des infrastructures et de la promotion des investissements, notamment à travers la relance de la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) sont également à mentionner.

Au niveau national, le MINICOM ainsi que les Ministères des finances du Nord et du Sud Kivu ont exposé les efforts fournis dans le cadre règlementaire, tel que le développement de la stratégie nationale d'appui au commerce transfrontalier du MINICOM. Les deux Etats ont aussi travaillé à échelle régionale à travers la signature d'accords bilatéraux par le Rwanda ou encore la ratification des instruments juridiques des organisations régionales où s'applique le RECOS par la RDC.

Conclusions des discussions

Des débats issus des présentations sur les initiatives gouvernementales et sous-régionales, deux points ont particulièrement attiré l'attention. Tout d'abord, la différence de perception légale des termes entre les différents pays, tels que petit commerce et commerce informel, a été soulevée. En effet, pour la RDC, le CIT est perçu comme de la fraude illégale, ce qui n'est pas le cas au Rwanda où le CIT est considéré comme partie prenante du commerce transfrontalier en général. Il est donc nécessaire d'établir des bases juridiques et des définitions légales communes.

Finalement, la question de la décentralisation de la RDC, et plus particulièrement des pressions fiscales à niveau provincial a été abordée. Il a été dit que l'absence d'une carte nationale d'identité et la difficulté d'accéder à un passeport, couplé avec le problème de coordination entre les différentes provinces rendent la circulation des personnes difficile. En effet, les personnes issues d'une province différente sont obligées de payer des laissez-passer de deux dollars pour traverser la frontière, ce qui représente une somme considérable pour les FCIT qui ne possède qu'un faible capital. Les jetons ne sont valables que pour les populations transfrontalières. La facilitation du mouvement des personnes reste donc une priorité pour développer le CIT.

b. Initiatives non-étatiques

Présidé par Madame Francine Nzosabimana de la CEPGL, le deuxième panel s'est intéressé aux initiatives non-étatiques de plaidoyer et dialogue entre petits commerçants transfrontaliers et autorités locales et nationales. Six membres d'organisations non gouvernementales ont présenté leurs différents projets: Mesdames Rebecca Besant de Search for Common Ground (SFCG), Solange Gasanganirwa de Pole Institute et Maria Lange d'International Alert, Monsieur Jerry Shungu d'APIBA, Madame Immaculée Nsengiyumva d'AFAB et Sœur Deodata Bunzigiyiye du Collectif Alpha UJUVI.

De manière générale, les expositions des intervenants rendent compte d'activités intégrées dans cinq catégories distinctes:

- ▶ La recherche/plaidoyer: études réalisées sur les conditions des FCIT par Pole Institute et International Alert servant par la suite d'instrument de plaidoyer.
- ▶ Le renforcement des capacités: Sessions de formation en entrepreneuriat dirigées aux commerçantes et sur les régulation douanières, droits de l'homme et bonne gouvernance pour les agents des postes de frontières, organisation d'atelier de sensibilisation, etc. (SFCG, International Alert, AFAB...)
- ▶ Le regroupement des femmes en associations et/ou coopératives: Création d'une plateforme des commerçantes par APIBA, mesures d'accompagnement des associations/coopératives (APIBA, AFAB)
- ▶ La transmission d'informations: Diffusion de programmes Radio (SFCG, AFAB)
- ▶ La transversalité avec d'autres thématiques: manifestation commerciale pour le festival de la paix (SFCG), lutte contre les violences sexuelles à travers la réinsertion socio-économique et le commerce transfrontalier entre autres (Alpha UJUVI).

Conclusions des discussions

Lors des débats suivants les présentations mentionnées ci-dessus, le peu d'efforts fournis en matière d'accès aux finances a été particulièrement mis en exergue par les participants de l'atelier, ce qui s'explique par les exigences des bailleurs de fonds. Ainsi, la nécessité de sensibiliser les bailleurs de fonds et les agences de micro finance à la question des FCIT a été soulignée, afin d'encourager la prise en compte des besoins des femmes commerçantes dans les activités définies par les donateurs prennent en compte les besoins réels des femmes commerçantes et améliorer l'accès des FCIT aux financements. En conclusion, il a été décidé qu'un plaidoyer auprès des Institutions de Micro Finance (IMF) et des bailleurs de fonds constitue une prochaine et nécessaire étape. Dans la même dynamique, il a été proposé de distribuer des outils aux FCIT, comme des brouettes pour faciliter le transport de leurs marchandises.

c. Initiatives des organisations internationales et agences onusiennes

Le troisième panel a été présidé par Madame Eliane Munkeni, présidente de la Commission Nationale "Femmes Entrepreneurs" de la Fédération des Entreprises du Congo et a reçu les présentations de Monsieur John Bosco Kalisa de Trademark et de Madame Nathalie Gahunga d'ONU FEMMES portant sur les initiatives des organisations internationales et des agences onusiennes.

Les deux organisations ont rendu compte d'un travail étroit avec des partenaires aussi bien de la société civile (Profemmes, Search for Common Ground pour Trademark; COCAFEM/GL, International Alert, AFAB pour ONU FEMMES) que d'agences gouvernementales et sous-régionales. Les activités sont multiples : actions adressés aux gouvernements pour l'intégration des besoins des FCIT dans les lois et protocoles, mise en place de plateforme pour encourager l'intégration des femmes dans le processus d'intégration régionale, activités pilotes destinées aux FCIT pour améliorer leur pouvoir économique, entre autres. En outre, certains programmes supportés par les deux organisations touchent d'autres thématiques, telles que la paix et la sécurité, la santé etc...

Conclusions des discussions

Durant les débats, le représentant de Trademark a expliqué que le manque de réalisations de ses activités en RDC est dû au fait que actuellement le mandat de l'organisation l'impose de se focaliser sur les pays de la CAE. Toutefois, il a mentionné le désir d'étendre son mandat et d'inclure la RDC dans un futur proche.

La question de la coordination entre les programmes a été soulevée. En effet, une duplication des activités a été remarquée, ce qui entraîne le besoin d'harmonisation. Une meilleure coordination favoriserait en outre la mobilisation de ressources financières et l'intégration de programmes. Or la coopération est souvent difficile dans la région, surtout en ce qui concerne les finances. L'expérience d'ONU FEMMES montre cependant que bien que le partage des ressources soit compliqué, le partenariat n'est pas impossible. Il est donc nécessaire de prendre en compte les bonnes pratiques, étudier ce qui fonctionne pour mettre en place un plan de travail.

2.3 Identification des acteurs par domaine d'intervention

Lors de la deuxième journée de l'atelier, une présentation des synergies entre les programmes selon les présentations faites la veille a été donnée afin d'identifier les acteurs par domaine d'intervention. Par la suite, des travaux de groupe ont été organisés pour étudier les défis et opportunités en 2012, les résultats attendus, les activités à mettre en place ainsi que les organisations responsables de ces dernières, dans le but de trouver les voies d'une meilleure coordination et partenariats entre elles.

a. Cadre réglementaire

Compris comme la révision des politiques et protocoles régionaux, intégration des politiques régionales au niveau national, recherches et autres activités, le cadre réglementaire constitue le premier domaine d'intervention. Le tableau ci-dessous regroupe les différents programmes des organisations travaillant dans ce domaine, selon les présentations des différents panels.

Tableau 1 - Activités des organisations dans le domaine d'intervention "cadre règlementaire"

Organisation	Activité
CEPGL/ONU FEMMES	Révision du Protocole des produits du cru
MINICOM/ONU FEMMES	Approche genre dans la stratégie nationale de commerce transfrontalier
International Alert/BM	Amélioration des conditions du CT, Charte
International Alert/ONU FEMMES, COMESA, MINICOM, Pole Institute	Recherches / Plaidoyer
Min commerce RDC, APIBA, MINICOM, COMESA, CIRGL	Décrets 036/2002 + 011 Plaidoyer edit + décret Ratification RECOS
MINICOM	Accords Bilatéraux

Dans le domaine d'intervention Cadre Règlementaires, les conclusions du travail de groupe s'inscrivent dans le renforcement du processus d'intégration régionale, avec notamment le besoin d'harmonisation des réglementations régissant le commerce transfrontalier des pays des Grands Lacs, d'une

compréhension commune sur le concept de commerce informel transfrontalier ainsi que le renforcement des accords de la CAE, de la SADC, du COMESA et de la CEPGL, entre autres.

b. Paix et sécurité

Le cadre d'intervention Paix et Sécurité vise la réduction du harcèlement et des violences à l'encontre des FCIT ainsi que la garantie de la sécurité des transactions financières. Le tableau ci-après présente les efforts entrepris par les intervenants de l'atelier dans ce domaine:

Tableau 2 - Activités des organisations dans le domaine d'intervention "Paix et sécurité"

Organisation	Activité
Pole Institute	Dialogue
SFCG	Festivals, forums - Cartes d'information - Radio
International Alert; COMESA, COCAFEM/GL	Constitution de réseaux régionaux
CEPGL/International Alert/ ONU FEMMES	Réunions avec autorités locales

Les conclusions du groupe de travail Paix et Sécurité concernent les points suivants: l'importance de la diffusion de l'information et de la sensibilisation des FCIT sur les droits et les obligations inhérents à leurs activités commerciales, le

renforcement de la confiance entre les FCIT afin d'assurer une cohabitation pacifique, le respect des protocoles ainsi que la consolidation de la collaboration entre les FCIT et les agents douaniers.

c. Accès aux ressources financières

Ce cadre d'intervention regroupe, entre autres, les activités liées à l'amélioration de l'accès au crédit bon marché et au renforcement des capacités institutionnelles sur les conditions d'accès aux sources de financement au niveau national et régional. **La présentation des synergies entre les programmes a rendu compte d'une carence d'efforts dans ce domaine**, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3 - Activités des organisations dans le domaine d'intervention "Accès aux ressources financières"

Organisation	Activité

Il est donc nécessaire de mettre en place des programmes qui s'insèrent dans ce cadre d'intervention, d'autant

plus que le manque d'accès aux financements et le faible capital de départ représentent l'une des difficultés les plus importantes pour les FCIT, comme vu dans le chapitre 2.1 sur la présentation des conditions socio-économiques des FCIT.

Les membres du groupe de travail ont identifié de nombreux défis, tels que le manque de garanties, les défis liés au genre tels que le besoin de l'aval du mari ou encore l'insuffisance de l'offre de services de micro-finance compte tenu de la demande. Afin de contrer ces difficultés, des activités de plaidoyer, de mobilisation de ressources économiques, de formation des FCIT sur l'importance de l'épargne ou encore de sensibilisation face à l'intérêt de se réunir en association ont été proposées.

d. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités représente le domaine d'intervention avec les plus d'activités entreprises, comme montré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 - Activités des organisations dans le domaine d'intervention "Renforcement des capacités"

Organisation	Activité
AFAB/ONU FEMMES/OIT International Alert, ADEPE	Ateliers de formation en entrepreneuriat
AFAB/ONU FEMMES, MINICOM/ONU F, COMESA	Appui à la formation et formalisation des associations des FCIT
COMESA	Accès à l'information commerciale
CEPGL/ ONU FEMMES, COMESA	Formation des agents frontaliers
International Alert/ADEPE/APIBA /ONU FEMMES/OIT, Pole Institute, Alpha UJUVI	Constitution de coopératives et associations
SFCG	Formations, Sessions d'information
Alpha UJUVI	Alphabétisation conscientisante

Les résultats du travail de groupe ont mis en exergue le problème d'analphabétisme des FCIT qui peut rendre inefficaces les activités mises en place afin de diffuser l'information, le manque d'intérêt de certains participants lors des sessions de formation dû à l'inadéquation de certaines formations ou encore le manque de

mécanisme de suivi-évaluation des formations mises en place.

e. Amélioration des infrastructures

Peu d'efforts ont été entrepris dans le cadre d'intervention de l'amélioration des infrastructures, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 - Activités des organisations dans le domaine d'intervention "Amélioration des Infrastructures"

Organisation	Activité
CEPGL/ONU FEMMES	Étude de faisabilité pour des entrepôts à Goma et Gisenyi
COMESA	Guichets d'information

Le groupe travaillant dans ce cadre d'intervention a souligné l'importance de construire des routes d'accès aux points de vente, de rendre les marchés plus accessibles (coût trop élevé, marchés éloignés en RDC), d'harmoniser les services de part

et d'autre de la frontière (immigration, hygiène etc.) ou encore de rendre accessibles des équipements de transports aux FCIT.

f. Coordination, suivi et évaluation

Le dernier cadre d'intervention, sur la coordination, le suivi et l'évaluation, rend également compte d'une insuffisance dans les efforts fournis par les intervenants, tel que le démontre le tableau ci-après.

Tableau 6 - Activités des organisations dans le domaine d'intervention "Coordination, suivi et évaluation"

Organisation	Activité
CEPGL/International Alert/ONU FEMMES	Réunions du Comité d'Action Conjointe pour les FCIT
SFCG	Évaluation du projet communication

En ce qui concerne les résultats du travail de groupe effectué dans ce cadre d'intervention, les participants ont évoqué l'absence d'un mécanisme de coordination, le faible suivi des accords par les Etats membres de la CEPGL,

l'insuffisance d'intégration de l'approche genre dans les accords commerciaux ou encore le défaut d'un cartographie rendant compte des actions des intervenants, entre autres. La création du Comité d'Action Conjointe sous l'égide de la CEPGL s'inscrit dans cette optique, et représente le point de départ de la mise en place d'un mécanisme de suivi et de coordination à niveau régional.

2.4. Feuille de Route

L'identification des acteurs par domaine d'intervention issue du résultat des travaux de groupe et de la présentation des synergies entre les programmes a permis l'établissement d'une feuille de route présentant les activités à venir selon les défis exposés et les résultats attendus ainsi que les organisations responsables pour la bonne mise en œuvre de ces activités.

La feuille de route, qui se trouve en annexe 1, est organisée en fonction des différents cadres d'intervention présentés au paragraphe 2.3. et constitue le plan d'action du Comité d'Action Conjointe régional en faveur des Femmes dans le commerce informel transfrontalier dont les termes de référence font l'objet du paragraphe suivant.

2.5. Termes de Référence du Comité d'Action Conjointe

Comme mentionné plus haut, l'atelier a représenté l'opportunité d'approuver les termes de référence du Comité d'Action Conjointe pour les Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier de la région des Grands Lacs. Les points suivants développent les objectifs, fonctions et composition du Comité. Les termes de référence sont disponibles en annexe 2.

a. Objectifs

Le rôle du Comité d'Action Conjointe est d'agir comme plateforme de coordination et mécanisme de suivi des différentes activités et programmes en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier. Plus particulièrement, il a été décidé que ses objectifs sont les suivants:

- ▶ Œuvrer à assurer un bon fonctionnement des programmes en offrant un forum pluriel aux pays membres et aux divers intervenants afin d'encourager les discussions franches et le partage de différents points de vue sur les FCIT;
- ▶ Agir en tant qu'organe consultatif sur toutes les questions se rapportant au programme et plan d'action;
- ▶ Assurer le suivi des politiques et des lois des pays membres et des communautés économiques en vue d'assurer l'harmonisation, la formalisation et la protection des FCIT;

- ▶ Recommander des politiques et mesures garantissant les droits des FCIT et travailler avec les organisations appropriées afin de lutter contre les violences, tracasseries et défis rencontrés par les FCIT. Un travail de plaidoyer en faveur des FCIT est également compris;
- ▶ Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation sur les FCIT;
- ▶ Assurer des ressources financières adéquates pour le fonctionnement du programme sur les FCIT;
- ▶ Faire le suivi et évaluation des actions et activités de l'ensemble des intervenants du Comité.

b. Fonctions

Le Comité d'Action Conjointe régional aura les fonctions suivantes:

- ▶ Faire le suivi de la feuille de route adoptée lors de cet atelier et qui présente l'agenda politique et législatif pour toute la durée du programme;
- ▶ Tenir des réunions trimestrielles régionales pour discuter des différentes questions de politique relatives au FCIT;
- ▶ Mobiliser les gouvernements, les organisations régionales, les agences de bailleurs de fonds et organisations non gouvernementales afin d'assurer les ressources nécessaires à la facilitation des activités du programme;
- ▶ Préparer des rapports annuels et trimestriels sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action. Une synthèse des différents rapports et une évaluation conjointe seront à réaliser annuellement.

c. Composition

Le Comité d'Action Conjointe régional est composé des membres suivants:

Au niveau des organisations gouvernementales:

- ▶ Ministères en charge du genre et de la promotion de la femme du Burundi, RDC et Rwanda
- ▶ Ministères en charge du commerce du Burundi, RDC et Rwanda

Au niveau des organisation régionales:

- ▶ CEPGL
- ▶ CIRGL
- ▶ COMESA

Au niveau des organisation internationales et agences onusiennes:

- ▶ ONU FEMMES
- ▶ UNECA
- ▶ Banque Mondiale
- ▶ OIM
- ▶ OIT
- ▶ Bailleurs de fonds (à identifier)

Au niveau des organisations de la société civile:

- ▶ COCAFEM/GL
- ▶ International Alert
- ▶ Search for Common Ground
- ▶ APIBA
- ▶ AFAB

Dû à la reconnaissance de l'importance de la dimension technique du Comité afin de développer une approche opérationnelle, rapide et efficace, il a été décidé que:

- ▶ Un Comité Exécutif sera institué comme organe de coordination et sera chargé d'organiser les réunions annuelles. Il sera composé de 6 organisations, à savoir : CEPGL, ONU FEMMES, COCAFEM, International Alert, COMESA et CIRGL. Ce Comité travaillera en étroite collaboration avec des sous-commissions organisées par domaine d'intervention. En outre, au niveau national, un point focal sera désigné et aura pour tâche les relations avec le niveau régional.
- ▶ Un Comité chargé de Suivi et Évaluation sera également créé et comprendra les organisations suivantes: Search for Common Ground, International Alert, COCAFEM/GL et ONU FEMMES.
- ▶ Les institutions de micro-finance et les bailleurs de fonds devront être intégrés dans le Comité.

III. PRESENTATION DU PROTOCOLE REVISE PORTANT LIBERALISATION DES PRODUITS DU CRU, ORIGINAIRES DE LA CEPGL

Durant l'atelier, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEPGL, Monsieur Joseph Litivityo a présenté la première version du Protocole Révisé portant libéralisation des produits du cru originaires de la CEPGL, révision faisant l'objet de la première activité du domaine d'intervention "cadre réglementaire" de la feuille de route adoptée par les intervenants.

La révision de ce protocole adopté en 1976 par les trois Etats membres de la CEPGL, s'inscrit dans la relance des activités de la CEPGL depuis 2007 et la prise en compte d'un changement de contexte. Monsieur Litivityo a d'abord présenté les nouveautés par rapport à la première version du protocole avant d'inviter les participants de l'atelier à faire part de leurs observations et suggestions. Les recommandations des intervenants, qui seront transmis au consultant chargé de la révision du protocole, sont les suivants:

- ▶ Il a été recommandé d'inclure les FCIT car le protocole ne fait mention de l'aspect genre que dans le préambule.
- ▶ De même, il a été conseillé d'insérer l'aspect de commerce informel transfrontalier qui est absent du protocole, vu que la majorité du commerce transfrontalier est de fait informel, surtout en ce qui concerne les femmes.
- ▶ Compte tenu du changement de contexte et de la multiplication des Communautés Economiques, le Protocole devrait s'harmoniser avec les textes du COMESA, de la CAE et du SADC à niveau régional et avec ceux de l'Union Africaine à niveau continental
- ▶ Par rapport aux listes des produits, deux points ont été mentionnés:
 - *Les types de produits listés devraient tenir compte des listes communes et existantes, notamment celle du RECOS ;*
 - *La présence de charbon de bois sur la liste des produits de la RDC pourrait encourager la déforestation et l'endommagement de l'environnement.*
- ▶ Les aspects quantitatifs n'apparaissent pas dans le document (valeur et quantité de marchandise dans la définition du petit commerce, etc.)
- ▶ Le Protocole devrait intégrer un article définissant les différents termes, tels que petit commerce, commerce informel versus formel, commerce informel transfrontalier, etc. C'est d'autant plus nécessaire que les lois ne sont pas les mêmes entre les différents pays.
- ▶ Il est conseillé de spécifier la nomenclature des taxes.
- ▶ La suppression totale des obstacles tarifaires risque de créer un manque à gagner pour les États qui dépendent de ces taxes. Une meilleure solution serait de réduire les impôts et les taxes sans toutefois adhérer au principe de gratuité.
- ▶ Le protocole devrait rendre compte des devoirs des commerçant(e)s, pas seulement des droits.
- ▶ Au niveau de l'engagement des États, les points suivants devraient être ajoutés:
 - *Réduire le temps et les procédures pour franchir les frontières*
 - *Améliorer les conditions de conservation des produits du cru des pays de la CEPGL, notamment via la construction d'entrepôts aux frontières*
 - *Contrôler efficacement la sortie des produits du cru d'un pays membre de la CEPGL vers un pays non membre de la CEPGL*

Conclusions

Le premier atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjointe s'était donné les résultats attendus suivants: la présentation des conditions socio-économiques des FCIT de la région des Grands Lacs, l'exposition des efforts fournis par les différents intervenants en vue de l'amélioration des conditions socio-économiques des FCIT, l'identification des besoins, contraintes et points forts des domaines d'intervention, l'établissement d'une feuille de route pour les activités à venir et enfin, l'adoption des termes de référence du Comité d'Action Conjointe en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier de la région des Grands Lacs.

Sur ce point, l'atelier a été un succès. Les expositions sur l'état des lieux ainsi que les témoignages de trois FCIT ont donné à connaître les dernières informations sur les conditions des FCIT dans la région des Grands Lacs, palliant ainsi l'un des manquements mis en exergue par les conclusions de la Réunion Consultative de 2010 sur l'insuffisance des données qualitatives et quantitatives sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier la région des Grands Lacs.

En ce qui concerne le deuxième objectif, les présentations des trois panels ont offert un panorama complet des activités entreprises par les organisations régionales, gouvernementales, internationales et non gouvernementales, permettant ainsi l'identification de synergies entre les différents programmes ainsi que la faiblesse des efforts dans certains domaines d'intervention, point essentiel du résultat attendu numéro trois.

Ces différentes activités ont ensuite amené à l'établissement d'une feuille de route, fruit d'une séance de travaux de groupes destinés à chercher les moyens de pallier au manque de coordination entre les programmes et d'efforts entrepris dans certains domaines d'intervention. Finalement, avec l'adoption des termes de référence du Comité d'Action Conjointe, organe de coordination chargé du suivi des différentes activités inscrites dans la feuille de route, le dernier résultat attendu de l'atelier a été réalisé.

Annexes

Annexe 1: Feuille de Route

**ATELIER DE CONCERTATION DU COMITE D'ACTION CONJOINT EN FAVEUR DES
FEMMES DANS LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER DANS LA RGL
RUBAVU (Rwanda) du 25 au 27 Avril 2012**

FEUILLE DE ROUTE

Cadre Réglementaire

Défis et opportunités en 2012	Résultats attendus (2 au max)	Activités (3 au max)	Responsable
<p>Réglementation différente du commerce transfrontalier entre les pays frontaliers des Grands Lacs</p> <p>Absence d'intégration de l'approche genre dans les accords et traités relatifs au commerce transfrontalier</p> <p>Absence de définition commune du concept de commerce informel transfrontalier dans les pays de la CEPGL</p> <p>Opportunité: Appartenance des pays à la CEPGL et existence des accords de la Communauté des pays de l'Afrique de l'Est, la SADC et COMESA</p>	<p>Harmonisation des protocoles, avec inclusion de la perspective genre</p> <p>Compréhension commune sur les concepts "Commerce informel transfrontalier"</p> <p>Domestication des protocoles Meilleure structure pour la mise en application du protocole</p>	<p>Organisation d'un séminaire des organisations féminines régionales en vue d'intégrer la perspective genre dans le RECOS et EAC</p> <p>Plaidoyer pour la ratification du RECOS en RDC Effort d'harmonisation CAE-COMESA-SADEC</p> <p>Révision du Protocole portant libéralisation du Commerce des produits du cru originaires des pays de la CEPGL (inclure la perspective genre)</p> <p>Inclusion de la perspective genre dans la Stratégie Nationale de Commerce Transfrontalier du Rwanda</p> <p>Mise en place d'une définition commune sur le concept "Commerce Informel Transfrontalier"</p> <p>Insertion dans l'agenda du prochain Conseil des Ministres l'adoption du Protocole portant libéralisation + Suivi de sa mise en application</p> <p>Documentation des bonnes pratiques sur les réglementations en faveur des FCIT</p> <p>Plaidoyer conjoint pour une mise en oeuvre effective des protocoles</p>	<p>ONU FEMMES COCAFEM</p> <p>COMESA Société civile, Comite de pilotage Nord et Sud Kivu CEPGL</p> <p>MINICOM</p> <p>CEPGL /ONU FEMMES Les gouvernements respectifs des pays de la CEPGL</p> <p>CEPGL</p> <p>CEPGL, ONU FEMMES, SFCG (communication), Trademark</p> <p>COMESA, CEPGL, CIRGL, Organisations locales et internationales</p>

Paix et Sécurité

Défis et opportunités en 2012	Résultats attendus (2 au max)	Activités (3 au max)	Responsable
Tracasseries et violences physiques et psychologiques	Les FCIT sont conscientes de leurs droits et devoirs et sont ainsi à même de protéger leurs intérêts et agir ensemble	<p>Réseautage national et régional</p> <p>Dialogue entre les FCIT et les autorités</p> <p>Formations des officiels affectés aux postes de frontières sur la promotion et la protection des droits des femmes, l'application des politiques, lois et protocoles et sur la communication sensible au genre</p> <p>Renforcement des activités de BIC/COMESA + mise en place de BIC à travers la région (inclure l'aspect genre dans les Termes de Références des agents et dans le recrutement) et diffusion de la Charte de l'Union Africaine sur les droits et devoirs des commerçants</p> <p>Poursuite des émissions radiophoniques</p>	<p>COMESA, International Alert, COCAFEM</p> <p>BIC, SFCG, Société civile</p> <p>ONU FEMMES</p> <p>COMESA/MINICOM/Trademark, SFCG, International Alert, Banque Mondiale (proposition Charte de l'Union Africaine), ONU FEMMES</p>
Manque de confiance entre les FCIT	La cohabitation pacifique est assurée Le dialogue entre les FCIT est amélioré	Sensibilisation et conscientisation des FCIT	Société civile
Opportunités de résoudre les problèmes entre les commerçantes et les officiels	Meilleure collaboration entre les commerçantes et les officiels	<p>Échanges d'expérience sur leurs quotidiens</p> <p>Formation sur une meilleure administration des associations avec accent sur la gestion des conflits</p> <p>Sessions de dialogue entre les FCIT pour renforcer le rapprochement</p> <p>Plaidoyer conjoint des FCIT</p> <p>Renforcer les partenariats</p> <p>Session de dialogue</p>	<p>Société civile</p> <p>COMESA, Comité d'Action Conjoint, SFCG, Alpha UJUVI, International Alert</p> <p>International Alert</p> <p>COMESA, CEPGL, CIRGL, Organisations locales et internationales</p>

Accès aux ressources financières

Défis et opportunités en 2012	Résultats attendus (2 au max)	Activités (3 au max)	Responsable
Manque d'accès au financement	Accès amélioré aux services financiers	Identification des fonds de garantie existants ou en constitution (fonds d'appui pour l'entrepreneuriat féminin en voie de création par le COMESA, Accord de prêt signé entre le COMESA et le NEPAD pour la mise en place de l'incubateur des affaires pour les femmes entrepreneures africaines (BIAWE), fonds MINICOM, fonds Trademark, Fonds ONU FEMMES Burundi)	MINICOM, COMESA, Trademark, ONU FEMMES, International Alert
Insuffisance de base de données sur les FCIT en matière économique		Plaidoyer auprès des organisations, banques et IMF pour l'octroi des crédits aux FCIT Etendre la recherche sur les marchés potentiels et l'accès aux ressources financières ONU FEMMES/OIT sur la RDC	MINICOM, BIT, ONU FEMMES, Société Civile ONU FEMMES/BIT
Faible organisation des FCIT entraînant faible capacité pour convaincre les institutions concernées	Renforcement des associations et coopératives de femmes	Session de formation sur les coopératives	International Alert

Renforcement des capacités

Défis en 2012	Résultats attendus (2 au max)	Activités (3 au max)	Responsable
<p>Les formations ne correspondent pas aux besoins des FCIT</p> <p>Manque de coordination régionale entre les formations</p>	<p>Les formations sont adaptées aux besoins des FCIT</p> <p>Les formations sont coordonnées au niveau des organisations et organismes régionaux et sous-régionaux</p>	<p>Identification participative des besoins adaptés en formation</p> <p>Création d'une base de données de formations offertes et partage</p> <p>Coordination au niveau des formations (échange de base de données des participants)</p> <p>Echanges de modules et leur adaptation aux contextes locaux (Manuel d'intégration genre du COMESA)</p>	<p>Alpha UJUVI, Associations féminines, ONGs, Search for Common Ground</p> <p>Organismes locaux Associations, ONGs, Alpha Ujuvi</p> <p>International Alert Organismes locaux associations, ONGs COMESA</p>

Amélioration des infrastructures, des transports, et des services

Défis en 2012	Résultats attendus (2 au max)	Activités (3 au max)	Responsable
<p>Mauvais état des routes dans certaines parties de la région</p> <p>Inadéquation entre les infrastructures mises en place et les besoins des FCIT</p> <p>Problème d'éloignement des marchés par rapport aux quartiers habités</p> <p>Manque d'entreposage des produits vivriers (périssables)</p>	<p>Accès des FCIT aux moyens de transports</p> <p>Infrastructures adaptées aux besoins des FCIT</p>	<p>Construction de la multinationale Burundi, RDC et Rwanda</p> <p>Mise en place de guichets uniques</p> <p>Etude de faisabilité d'entrepôt / centre de collecte de produits frais à Goma et Gisenyi ainsi que la livraison à domicile des produits etc.</p> <p>Construction/rehabilitation des bureaux aux postes frontaliers (RDC)</p> <p>Identifier et plaider pour l'octroi de moyen de transport pour les FCIT</p> <p>Etude sur les infrastructures adaptées aux CIT en tenant compte des femmes</p> <p>Marchés transfrontaliers</p> <p>Construction de latrines séparées hommes-femmes et maisons d'accueil</p> <p>Plaider pour la mise en place de crèches</p> <p>Construction de routes d'accès</p> <p>Inclusion de la dimension genre dans l'enquête annuelle (survey) sur le commerce transfrontalier</p>	<p>Gouvernements, mairies, CEPGL, COMESA, Banque Mondiale, OIM, Trademark</p> <p>CEPGL / ONU FEMMES COMESA pour les postes frontaliers de Gatumba, Kavimvira, Bunagana</p> <p>COMESA</p> <p>International Alert</p> <p>ONU FEMMES</p> <p>International Alert, COMESA</p> <p>COMESA</p> <p>Trademark</p> <p>COMESA</p> <p>BNR MINICOM / ONUFEMMES</p>

Coordination, suivi et évaluation

Défis en 2012	Résultats attendus (2 au max)	Activités (3 au max)	Responsable
<p>Absence de mécanismes de coordination des intervenants dans le Commerce Transfrontalier</p> <p>Inexistence du cadre formel de concertation des bailleurs de fonds, des organisations régionales, sous-régionales et banques</p> <p>Absence d'un plan d'action sous-régional commun à tous les Etats et à tous les intervenants dans le CIT</p>	<p>Une structure régionale de coordination est mise en place et opérationnelle dans la CEPGL pour le FCIT</p> <p>Un plan d'action régional en matière de CT intégrant l'approche genre est établie au sein de la CEPGL</p>	<p>Mettre en place un comité formel de coordination inclusif</p> <p>Élaborer un cartographie des intervenants, des sources de financement disponibles et leur orientation</p> <p>Mettre en place un répertoire et un réseau sous régional des commerçants informels transfrontaliers de la CEPGL avec un accent particulier sur les femmes</p> <p>Etablir un cadre de suivi /évaluation commun basé les études de base et données existantes</p> <p>Etablir un cadre de suivi/évaluation commun conforme aux études de base et aux données existantes</p>	<p>MINICOM, MINI genre des pays membres, COMESA, Trademark, International Alert, SFCG, COCAFEM/GL, CIRGL, sous le leadership de la CEPGL et ONU FEMMES et RAPPORTEUR COCAFEM sanctionné par des TdR qui définit le mandat</p> <p>Sous la coordination de COCAFEM: APIBA, AFAB, BIC/COMESA, Plateforme des commerçantes de Goma, Act/Burundi, ACT/Rwanda, DIOBASS-Bukavu, Plateforme des commerçantes UVIRA, Profemmes-Rwanda, ADIJF-Sud Kivu</p> <p>CEPGL, International Alert, SFCG, ONU FEMMES Organisations membres du comité inclusif de coordination sous le leadership de la CEPGL</p>

**TERMES DE REFERENCE POUR LE COMITE D'ACTION CONJOINTE EN FAVEUR LES FEMMES
DANS LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER DANS LA REGION DES GRANDS LACS
(JACWICBT)**

I. CONTEXTE

Outre son rôle déterminant dans le développement du processus d'intégration régionale en Afrique, le Commerce Informel Transfrontalier (CIT) est constamment mis en avant pour sa capacité à contribuer à la réduction de la pauvreté dans le sens où les populations tendent à trouver les échanges informels plus aisés car plus spontanés et dynamiques. Le CIT constitue, en effet, une source essentielle de revenus pour de nombreux ménages dans la région.

Il est très largement dominé par les femmes : elles totalisent 74% des commerçants informels sur quatre postes frontaliers dans la région des Grands lacs². Dans un contexte de rareté d'emplois, de nombreuses femmes de la région des Grands Lacs pénètrent dans le secteur du commerce informel et s'y livrent à plein temps. Il est à noter qu'elles ont moins d'opportunités commerciales que les hommes et leurs contributions restent souvent ignorées par les structures économiques et les institutions financières.

Basées sur les conclusions de la réunion consultative organisé par ONU FEMMES en septembre 2010 et les recherches entreprises dans la région, de nombreuses contraintes et difficultés ont été mises en exergue, telles que :

- ▶ Le manque de visibilité et de reconnaissance de la contribution économique des femmes dans le commerce informel transfrontalier ;
- ▶ La faiblesse des institutions traitant du commerce informel et des infrastructures, services et ressources pour appuyer les activités des femmes dans le commerce informel transfrontalier ;
- ▶ Une mise en œuvre insuffisante des lois et accords commerciaux régionaux et des protocoles,
- ▶ Le paiement régulier de pots-de-vin, la violence, la stigmatisation et le harcèlement des femmes dans le commerce informel transfrontalier;
- ▶ Les conflits d'intérêts commerciaux et la méfiance résultants des conflits armés dans région entre les FCIT;
- ▶ Le manque d'informations par les FCIT sur les possibilités offertes par les protocoles et les accords commerciaux régionaux et des compétences limitées en matière de commerce en général ;
- ▶ Le manque d'accès aux ressources financières, les FCIT vivent souvent au jour le jour sans capacité d'épargner ;
- ▶ L'insuffisance des données qualitatives et quantitatives sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier la région des Grands Lacs.

Conscients de la densité de ces problèmes, de nombreuses organisations ont mis en place des programmes pour améliorer les conditions des FCIT. La multiplication des initiatives afin de promouvoir le commerce transfrontalier, renforcer le dialogue entre les FCIT ou encourager l'intégration régionale

² ONU FEMMES, *Draft Baseline Report on Women in Informal Cross-Border Trade in the Great Lakes Region*, Janvier 2012

rend nécessaire la création d'un cadre d'échange d'information et de collaboration entre les acteurs afin d'éviter la duplication d'activités et le gaspillage des ressources financières pour répondre au mieux aux besoins et attentes des FCIT.

C'est dans ce contexte que la CEPGL, en collaboration avec ONU FEMMES et International Alert, a organisé du 25 au 27 avril 2012 à Rubavu le premier atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjoint en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier de la région des Grands Lacs comme plateforme de coordination et mécanisme de suivi. Lors de l'atelier, les participants provenant du personnel technique des gouvernements, d'organisations de la société civile du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda, d'organisations sous-régionales (CEPGL, COMESA), internationales et des partenaires de développement intervenant dans le domaine du commerce informel transfrontalier dans les pays de la CEPGL ont décidé le cadre institutionnel du Comité d'Action Conjointe. Les présents termes de référence reprennent les décisions approuvées lors de l'atelier.

II. CADRE INSTITUTIONNEL PROPOSE

2.1. Justification

Un « Comité d'Action Conjointe sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs » devra être mis en place avec la participation des trois gouvernements et d'autres parties prenantes clés pour assurer l'orientation politique et stratégique.

2.2. Le Comité d'action conjointe sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs

2.2.1. Objectifs du Comité d'Action Conjointe dans la région des Grands Lacs

Le Comité d'Action Conjointe a les objectifs suivants :

- ▶ Œuvrer à assurer un bon fonctionnement des programmes en offrant un forum pluriel aux trois pays membres et aux divers intervenants afin d'encourager les discussions franches et des échanges de vue sur les différents aspects du WICBT (les femmes dans le commerce informel transfrontalier) ;
- ▶ Agir en tant qu'organe consultatif sur toutes les questions se rapportant au programme et au plan d'action ;
- ▶ Assurer le suivi des politiques et des lois des pays membres et des communautés économiques en vu d'assurer l'harmonisation, la formalisation et la protection des FCIT ;
- ▶ Recommander des politiques et des mesures garantissant les droits des FCIT et travailler de concert avec les organisations appropriées afin de lutter contre les violences, tracasseries et défis rencontrés par les FCIT. Un travail de plaidoyer en faveur des FCIT est également compris ;
- ▶ Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation sur le sort des femmes qui pratiquent le commerce informel transfrontalier ;
- ▶ Assurer des ressources financières adéquates pour le fonctionnement du programme sur les FCIT.

- ▶ Faire le suivi et l'évaluation des actions et activités de l'ensemble des intervenants du Comité d'Action Conjoint.

2.2.2. *Fonctions*

Le Comité d'Action Conjointe assumera les fonctions suivantes :

- ▶ Faire le suivi de la Feuille de Route adoptée lors du premier atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjoint. La feuille de route présente l'agenda politique et législatif pour toute la durée du programme ;
- ▶ Tenir des réunions trimestrielles régionales pour discuter des différentes questions de politique relatives au WICBT;
- ▶ Mobiliser les gouvernements, les organisations régionales, les agences de bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales afin d'assurer les ressources nécessaires à la facilitation des activités du programme ;
- ▶ Préparer des rapports annuels et trimestriels sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action. Une synthèse des différents rapports et une évaluation conjointe seront à réaliser annuellement.

2.2.3. *Composition*

Le Comité d'Action Conjointe est composé des membres suivants :

- ▶ Au niveau des organisations gouvernementales :
 - Ministères en charge de la promotion de la femme du Burundi, RDC et Rwanda
 - Ministères en charge du commerce du Burundi, RDC et Rwanda
- ▶ Au niveau des organisations régionales :
 - CEPGL
 - CIRGL
 - COMESA
- ▶ Au niveau des organisations internationales et agences onusiennes :
 - ONU FEMMES
 - UNECA
 - OIM
 - OIT
 - Banque Mondiale
 - Bailleurs de fonds (à déterminer)
- ▶ Au niveau des organisations de la société civile :
 - International Alert
 - COCAFEM/GL
 - Search for Common Ground

Dû à la reconnaissance de l'importance de la dimension technique du Comité afin de développer une approche opérationnelle, rapide et efficace, il a été décidé que:

- ▶ Un Comité Exécutif sera institué comme organe de coordination et sera chargé d'organiser les réunions annuelles. Il sera composé de 6 organisations, à savoir : CEPGL, ONU FEMMES, COCAFEM, International Alert, COMESA et CIRGL. Ce Comité travaillera en étroite collaboration avec des sous-commissions organisées par domaine d'intervention. En outre, au niveau national, un point focal sera désigné et aura pour tâche les relations avec le niveau régional.
- ▶ Un Comité chargé de Suivi et Évaluation sera également créé et comprendra les organisations suivantes: Search for Common Ground, International Alert, COCAFEM/GL et ONU FEMMES.
- ▶ Les institutions de micro-finance et les bailleurs de fonds devront être intégrés dans le Comité.



Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier dans la région des Grands Lacs

DECLARATION DE GISENYI

Nous, participants à la réunion consultative sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des grands lacs ;

S'étant réunis à Rubavu, Rwanda, du 28 au 30 septembre 2010;

Considérant le rôle joué par les femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région de grands lacs; en particulier par leur contribution très significative à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire visant à lutter contre la pauvreté ;

Exprimant notre préoccupation sur les diverses contraintes confrontées par des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des grands lacs;

Exprimant davantage notre préoccupation sur l'absence de dispositions spécifiques au commerce informel transfrontalier dans les protocoles des communautés économiques régionales et dans les lois nationales régissant le commerce dans la région des grands lacs;

Notant que les opportunités et l'accès aux ressources financières existantes en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands lacs sont insuffisantes;

Réaffirmant l'intérêt pour tous les pays de la sous-région des Grands lacs de s'assurer que les besoins et les intérêts des femmes dans le commerce informel transfrontalier sont pris en compte et satisfaits;

Notant avec satisfaction le regain d'intérêt pour l'encadrement des femmes dans le commerce informel transfrontalier par les partenaires au développement ;

Notant davantage que l'UNIFEM s'engage à promouvoir à travers son programme intégré de mise en œuvre de toutes les initiatives en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région de Grands lacs ;

Vu la nécessité d'assurer une meilleure coordination, l'harmonie et la cohérence de toutes les initiatives sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands lacs,

Réaffirmant notre engagement pour participer à l'exécution des politiques, stratégies, décisions et les recommandations prises dans diverses consultations régionales, sous-régionales et nationales sous les auspices d'UNIFEM et des autres parties prenantes ;

Affirmons par la présente Déclaration notre engagement à :

1. Encourager la liberté du commerce, le droit à l'éducation, la bonne gouvernance et l'harmonie dans les relations commerciales, en tant que facteurs de paix dans la région des Grands lacs;
2. Inviter les gouvernements du Rwanda, du Burundi et de la RDC à prendre des mesures vigoureuses pour s'assurer que les droits des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands lacs sont protégés ;
3. Inviter davantage les gouvernements du Rwanda, du Burundi et de la RDC à assurer la ratification des protocoles et l'adoption des lois nationales le cas échéant, pour régir le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands lacs ;
4. Inviter les communautés économiques régionales et d'autres institutions intéressées, à soutenir les efforts visant à surmonter les défis des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands lacs ;
5. Réaffirmer le besoin urgent de mise en place des équipements et infrastructures pour diminuer les risques et les difficultés en matière de sécurité dans le commerce frontalier, pour améliorer la qualité et le volume du commerce transfrontalier dans la région des Grands lacs ;
6. Inviter urgemment les banques et autres institutions financières à considérer les besoins et contraintes des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région de Grands lacs et à développer des produits appropriés, notamment les prêts et facilités bancaires à des taux d'intérêt minimales ;
7. Appeler toutes les femmes impliquées dans le commerce informel transfrontalier dans la région de Grands lacs à respecter les lois nationales et à dévoiler les pratiques de corruption ;
8. Encourager la participation du secteur privé à s'impliquer dans l'appui aux efforts des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région de Grands lacs ;
9. Encourager la création d'institutions appropriées, (y compris les coopératives et les comités d'initiatives communes) - pour servir de plates-formes au dialogue, à la coordination, au réseautage et au suivi des activités aux niveaux national et local, ainsi qu'aux frontières ;
10. Demander aux gouvernements et aux organisations internationales concernées d'encourager, d'encadrer et d'appuyer la mise en œuvre des initiatives en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région de Grands lacs.

FAIT À GISENYI, LE 30 SEPTEMBRE 2010

Annexe 3: Liste des participants

	NO	NOM	POSITION	ORGANISATION	CONTACT
ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES	1.	Mr Herman Tuyaga	Secrétaire Exécutif	CEPGL	E-mail : hertuyaga@yahoo.fr
	2.	Mr Joseph Lititiyo	Secrétaire Exécutif Adjoint A.I.	CEPGL	Tel : (+250) 788 309 395 E-mail : lititiyojoseph@yahoo.fr
	3.	Mme Francine Nzosabimana	Point focal genre	CEPGL	Tel : (+250) 788 307 063 E-mail : nzosabimana.francine@yahoo.com
	4.	Mr Adrien Ndayisaba	Coordinateur Programme "Trading for Peace"	COMESA	Tel : (+260) 974 962 183 E-mail : ndayisabadrien@yahoo.fr
	5.	Mr Michel Djamba	Guichet d'information de Goma	COMESA	Tel : (+250) 783 532 878, (+243) 808 487 724 E-mail : Papydj2000@yahoo.fr
	6.	Mme Alphonsine Uwamahoro	Guichet d'information de Gisenyi	COMESA	Tel : (+250) 783 244 343 E-mail : infobureau.rbv@gmail.com
	7.	Mme Marie Immaculée Ingabire	Présidente	ICGRL / Forum Régional des Femmes	Tel : (+250) 788 300 248 E-mail : mikingabe@yahoo.fr
ORGANISATIONS INTERNATIONALES	8.	Mr Rodgers	Program Officer	UNECA SRO-EA	Tel.: E-mail : rmukwaya@uneca.org
	9.	Mr Lamech Nambajimana	National Program Officer	ILO Rwanda	Tel : (+ 250) 788 304 167 E-mail : lamech.nambajimana@undp.org
	10.	Mme Flora Mavoungou	Chargée de Mission Économique et Commerciale	Ambassade de France	Tel : (+250) 782 743 569 E-mail : flora.mavoungou@diplomatie.gouv.fr
ONGs REGIONALES, ASSOCIATIONS	11.	Mr Jerry Shungu	Directeur	APIBA	Tel : (+243) 813 129 199, (+250) 782 368 580 E-mail : apibagoma@yahoo.fr
	12.	Mme Wivine Mujinga	Présidente	Plate-forme des femmes commerçantes RDC	c/o Jerry Shungu
	13.	Mme Asina Mujiyawimana		Plate-forme des femmes commerçantes Rwanda	Tel : (+250) 783 365 6890
	14.	Mme Elysie Niyose		Femme Commerçante Burundi	Tel : (+257) 79 578 067
	15.	Mr Norman Musengimana	Consultant	INDIGO	Tel : (+250) 788 302 887 E-mail : musengimana@gmail.com
	16.	Mr Claude Kabutare	Coordinateur de Programme	COCAFEM/GL	Tel : (+250) 788 690 332 E-mail : kabuclaude@yahoo.com
	17.	Mme Yvonne Murebwayire	Coordinatrice de Programme	PROFEMMES / Twese Hamwe	Tel : (+250) 788 840 969 E-mail : yvonnemureb@yahoo.fr
	18.	Mme Solange Gasanganirwa	Chargée du programme genre	POLE INSTITUTE	Tel : (+250) 788 479 263 / (+243) 819 375 784 E-mail : solrucho@yahoo.fr

	NO	NOM	POSITION	ORGANISATION	CONTACT
	19.	Mme Rebecca Besant	Directrice, Grand Lacs	Search for Common Ground	Tel : (+250) 785 748 558 E-mail : rbesant@sfcg.org
	20.	Mr Jean Bosco Kalisa	Senior Program Manager	Trademark	Tel : (+250) 788 305 943 E-mail : john.kalisa@trademarkea.com
	21.	Mr Grégoire Rucamumihigo	Directeur	ADEPE	Tel : (+250) 788 521 872 E-mail : adepeu@yahoo.fr
	22.	Mme Deodata Bunzigiye	Coordinatrice	Collectif Alpha Ujuvi	Tel : E-mail : deodatab@yahoo.fr
	23.	Mme Immaculée Nsengiyumva	Secrétaire générale	AFAB	Tel : (+257) 79 923 224 E-mail : immansfr@yahoo.fr ; fbafab@yahoo.com
BURUNDI	24.	Mr Emmanuel Ndayiragije	Coordinateur	Association des commerçantes Transfrontalières du Burundi	Tel : (+257) 79 491 742 E-mail : ndayiremmanuel@yahoo.fr
RDC	25.	Mr Jean Maliyaseme Rusanga	Maire	Mairie de Goma	Tel : (+243) 994 669 982 E-mail : jeanbusanga@yahoo.fr
	26.	Mr José Mastaki	Chef de Bureau	Division du Commerce Extérieur / Nord Kivu	Tel : (+250) 784 807 106 E-mail : josmastaki@yahoo.fr
	27.	Mr David Kamuha	Conseiller	Ministère des Finances du Nord Kivu	Tel : (+243) 998 309 524 E-mail : davidkamuha@yahoo.fr
	28.	Mr William Wilondja	Expert économique Bureau d'études du gouvernement	Cabinet du gouverneur Sud-Kivu	Tel : (+243) 993 716 053 E-mail : wilondjagouvernorat@yahoo.fr
	29.	Mr Ntambue Kanku	Directeur Provincial Nord-Kivu	DGDA	Tel : (+243) 810 708 543 E-mail : evantambwe@yahoo.fr
	30.	Mme Eliane Munkeni	Présidente Commission Nationale "Femmes Entrepreneurs"	Fédération des Entreprises du Congo	Tel : (+243) 810 558 370 E-mail : eliane.mk@hotmail.fr
RWANDA	31.	Mr Hassan Sheikh Bahame	Maire	District de Rubavu	Tel : (+250) 788 598 727 E-mail : hassanbah07@yahoo.fr
	32.	Mme Kaliza Karuretwa	Directrice Générale Trade and Investment	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Tel : (+250) 788 508 092 E-mail : i-kaliza@gmail.com
	33.	Mr Armin Lalui	Trade Economist	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Tel : (+250) 786 131 488 E-mail: armin@imanidevelopment.com
	34.	Mr Ezechiel Nsengiyumva Buntu	Vice-maire chargé des affaires économiques	District de Rubavu	Tel : (+250) 788 472 003 E-mail : buntunsengy@yahoo.fr
	35.	Mr Jean-Marie Vianney	Chargé des coopératives	District de Rubavu	Tel : (+250) 788 899 565 E-mail : ruhamar@yahoo.fr
	36.	Mr Lambert Rwakunda	Principal Revenue Officer / Rubavu	Rwandan Revenue Authority	Tel : (+250) 788 597 173 E-mail : lambert.rwakunda@rra.gov.rw
	37.	Mme Clara Anyangwe	OIC	ONU FEMMES CARO	E-mail : clara.anyangwe@unwomen.org

	NO	NOM	POSITION	ORGANISATION	CONTACT
EQUIPE TECHNIQUE	38.	Mr Vincent Niyungeko	Chargé de Programme	ONU FEMMES BURUNDI	Tel : (+257) 77 746 693/ (+257) 22 301 305 E-mail : vincent.niyungeko@unwomen.org
	39.	Mr Fidel Buhendwa Kasagwe	Program Officer	ONU FEMMES RDC	Tel: (+243) 815 044 190 E-mail : buhenda.kasagwe@unwomen.org
	40.	Mr Olivier Musafiri	Admin & Finance Assistant	ONU FEMMES CARO	Tel : (+250) 788 816 977 E-mail : olivier.musafiri@unwomen.org
	41.	Mme Ophélie Rigault	Stagiaire	ONU FEMMES CARO	Tel : (+250) 786 182 357 E-mail : ophelie.rigault@unwomen.org
	42.	Mme Maria Lange	Chargé de Programme Goma	INTERNATIONAL ALERT	Tel : (+250) 788 829 221 E-mail : mlange@international-alert.org
	43.	Mr Blaise Muhire	Assistant au Programme	INTERNATIONAL ALERT	Tel : (+250) 788 636 465 E-mail : bmuhire@international-alert.org
	44.	Mme Muriel Weyermann	Assistante au Programme	MINICOM / ONU FEMMES CARO	Tel : (+250) 786 501 445 E-mail : muriel.weyermann@gmail.com
	45.	Mme Nathalie Gahunga	Régional Coordinateur AI	ONU FEMMES CARO	Tel : (+250) 788 558 247 E-mail : nathalie.gahunga@unwomen.org
	46.	Dr Aggée Shyaka Mugabe	Facilitateur	CEPGL	Tel : (+250) 788 302 766 E-mail : mugabeshyaka@yahoo.fr
	47.	Mr Albert Umbi Lunula	Rapporteur	CEPGL	Tel : (+243) 998 668 316 E-mail : albert_pdc@yahoo.fr
	48.	Mr Etienne Nkerabigwi	Consultant	CEPGL	Tel : (+250) 788 772 028 E-mail : enkerabigwi@minaffet.gov.rw

Annexe 4: Programme de la réunion

Jour 0

Arrivée des participants du Burundi, RDC (Kinshasa) et Rwanda (Kigali).

Jour 1

08:00 - 08:30 **Accueil des participants**

Enregistrement des participants et remise des documents aux participants

08:30 - 09h15 **Visite petite barrière**

09:30 - 10:30 **Cérémonie d'ouverture de la réunion**

- A. Mot de bienvenue par Madame Clara ANYANGWE, OIC ONU FEMMES Bureau pour l'Afrique Centrale
- B. Discours par Monsieur Herman Tuyaga, Secrétaire Exécutif de la CEPGL
- C. Mot d'ouverture par Monsieur Ezéchiél Nsengiyumva Buntu, Vice-Maire du District de Rubavu

10:30 - 10:50 **Pause-café**

10:50 - 11:10 **Présentation des conclusions de la Rencontre Régionale des Femmes Commerçantes dans la Région des Grands Lacs**

11:10 - 11:40 **Témoignages des femmes dans le commerce informel transfrontalier**

11:40 - 12:30 **Etats des lieux sur les femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs (15 minutes max par présentation)**

Président du panel: ONU FEMMES

Présentation sur la situation des femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs par International Alert et NDIGO/ILO

Questions et débat

12:30 - 14:00 **Déjeuner**

14:00 - 15:30 **1^e panel : Initiatives gouvernementales et régionales de promotion et facilitation du petit commerce transfrontalier : (5 à 10 minutes max par présentation)**

Président du panel : ILO

- Orateurs :
- COMESA
 - CEPGL
 - Ministère du Commerce et de l'Industrie du Rwanda
 - Ministère des finances et du commerce Nord Kivu
 - Ministère des finances et du commerce Sud Kivu

Questions et débats

15:30 – 17:00 **2^e panel : Initiatives non-étatiques de plaidoyer et dialogue entre petits commerçants transfrontaliers et autorités locales et nationales : Présentations (5 à 10 minutes max par présentation):**

Président du panel : CEPGL

- Orateurs :
- Search for Common Ground
 - Pole Institute
 - International Alert
 - APIBA
 - AFAB

Questions et débats - Alpha UJUVI

Jour 2

08:30 - 09:15 **3^e panel : Initiatives des organisations internationales et agences onusiennes** (5 à 10 minutes max par présentation)

Président du panel : Eliane Munkeni
Orateurs :
- Trademark
- ONU FEMMES
Questions et débats

09:15 - 10:00 **Présentation des synergies entre les programmes**

Questions et débats

10:00 - 10:20 **Pause Café**

10:20 - 13:00 **Travaux de groupes sur les synergies entre les programmes**

13:00 - 14:30 **Déjeuner**

14:30 - 15:30 **Séance plénière – présentation et débats sur les observations issus des travaux de groupe**

15:30 - 17:00 **Feuille de route du Comité d'Action Conjointe**

Jour 3

08:30 - 09:00 **Feuille de route du Comité d'Action Conjointe**

09:00 - 10:00 **Opportunités et moyens d'échange et de collaboration**
Présentation des TdR du Comité d'Action Conjoint pour les Femmes dans le Commerce Informel Transfrontalier dans la Région des Grands Lacs
Brainstorming

10:00 - 11:30 **Présentation du protocole révisé portant libéralisation du commerce des produits du cru originaires de la CEPGL**

11:30 - 12:00 **Pause Café**

12:00 - 12:30 **Cérémonie de clôture**
Discours de clôture par Madame Kaliza Karuretwa, Directrice Générale Commerce et Investissement, Ministère du Commerce et de l'Industrie



**INTRODUCTORY STATEMENT BY THE
UN WOMEN REGIONAL REPRESENTATIVE**

ON THE OCCASION OF

**THE REGIONAL CONSULTATIVE WORKSHOP FOR WOMEN IN INFORMAL CROSS BORDER
TRADE IN THE GREAT LAKES REGION**

RUBAVU, 25 APRIL 2012

**The Director General of Trade and Investment, representing the Minister of Trade and Industry of the
Republic of Rwanda**

Mayor of the District of Goma

Vice Mayor of the District of Rubavu

The Executive Secretary of CEPGL

Members of National and International Organizations

Representatives of Women Informal Cross Border Traders

Distinguished ladies and gentlemen

1. On behalf of the Regional Representative of UN Women, the ONE UN family in Rwanda and on my own behalf, please do allow me to sincerely thank you all for your presence here today at this very important consultative forum, bringing together major stakeholders working to promote Women in Informal Cross Border Trade. Permit me join the Mayor in welcoming you to the "Regional Consultative Workshop of the Joint Action Committee for Women in Informal Cross Border Trade in the Great Lakes Region" organized in one of the beautiful lake side resorts of Rubavu.
2. This consultative meeting which is scheduled to run for 2 and a half days will focus on the following:
 - The presentation of the socio-economic status of WICBT,
 - An assessment of the efforts of different stakeholders aimed at improving the socio-economic status of WICBT,
 - The identification of the needs, gaps, constraints, strengths, opportunities and areas of support for WICBT,
 - Development of the ToRs for the Joint Action Committee for WICBT,
 - Elaboration of a roadmap for all stakeholders of the Joint Action Committee.

Ladies and gentlemen,

3. Permit me ask this very crucial question: Why the focus on "Women in informal cross border trade?"

This booming activity, even though it is still somehow rudimentary in nature, has the potential to improve trade balance within economies of this region and to stimulate the much-needed economic growth. Above all, women account for about 74% of informal cross border traders in the Great Lakes region across the four border sites.

4. In 2010, the Consultative Meeting organized by UN WOMEN identified a number of challenges faced by WICBT, among which are:
 - ***Fewer business opportunities for women compared to the male counterparts,***
 - ***Contributions by women are often ignored by economic structures and financial institutions.***
 - ***Inadequate infrastructures, services and resources to support activities of WICBTs;***
 - ***Insufficient implementation of laws and regional trade agreements;***
 - ***Harassment, violence and stigma;***
 - ***The lack of information on opportunities available to WICBTs;***
 - ***Limited trade and business related skills of WICBTs, to name just these few.***
5. The programme in support to WICBTs in the Great Lakes region in partnership with CEPGL, MINICOM, International Alert, ILO, UNDP, UNECA, COMESA, AFAB and COCAFEM have so far implemented activities in 3 key areas, namely:

(i) **Direct support to WICBT** (in terms of technical, security information and training support) to scale up their volume and quality of trade. We are pleased to inform you that the WICBT programme in the Great Lakes Region assisted CEPGL and MINICOM to successfully mobilize funds for the establishment of a Guaranty Fund in favor of WICBT in Rwanda. Opportunities are still being sought for Burundi and DRC,

(ii) **Advocate for policy change and capacity strengthening** of the different national and regional actors in order to enhance the visibility of WICBTs, particularly the challenges they face and the inherent potentials. A case in point is the revision of the CEPGL Protocol on trade liberalization in raw products and the commitment of the Ministry of Trade and Industry of Rwanda to take into account the special needs of WICBT into their national cross border trade strategy,

(iii) **Monitoring of records and enhancing the visibility of the contribution of WICBT** to poverty reduction, wealth creation, regional integration and food self sufficiency. This has been achieved notably through the production of two studies in collaboration with International Alert and ILO.

Distinguished participants, this year, we are committed to accelerate the process to follow up on all the planned activities for greater benefits to WICBTs and their families.

6. Allow me to take this opportunity to sincerely thank CEPGL for the invaluable collaboration; and International Alert for its substantive contributions to the technical design and content of this consultative workshop. Sincere gratitude also goes to the ONE UN, the Ministry of Trade and Industry for putting WICBT on their development agenda. Thank you ALL for your presence here today. This also shows that you have WICBT in your hearts!

I thank you for your kind attention

**ATELIER REGIONAL DE CONCERTATION DU COMITE D'ACTION CONJOINT EN
FAVEUR DES FEMMES DANS LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER
DANS LA REGION DES GRANDS LACS**

**DISCOURS DU SECRETAIRE
EXECUTIF DE LA CEPGL**

Rubavu, le 27 avril 2012

**Monsieur le maire de Rubavu,
Monsieur le Maire de Goma
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations nationales et régionales, tous
protocoles observés,
Mesdames, Messieurs les officiels représentant vos gouvernements respectifs,
Mesdames les commerçantes,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,**

**Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de vous présenter mes sincères
remerciements pour avoir répondu à notre invitation malgré vos nombreuses occupations.
Pouvoir vous détacher de vos multiples fonctions pour participer à cet atelier témoigne de
l'importance que vous accordez à la valeur ajoutée de la concertation et la synergie dans les
actions en faveur de la femme dans le commerce informel transfrontalier, vous-même et les
gouvernements et organisations qui vous ont mandatés. Nous vous en remercions
sincèrement.**

Comme vous le savez, le commerce informel transfrontalier est aujourd'hui abordé en raison de
ses potentialités à contribuer non seulement à la réduction de la pauvreté en général et chez la
femme en particulier, mais également pour son effet sur l'intégration économique régionale.

**Distingués invités
Mesdames, Messieurs,**

Le commerce informel transfrontalier, considéré par certains comme un facteur de développement
à encourager et à insérer dans la stratégie de développement des pays pour la réduction de la
pauvreté, et par d'autres comme un concurrent déloyal du secteur formel est largement dominé
par les femmes :

- En Afrique subsaharienne, le commerce constitue 60% de l'emploi indépendant non agricole
des femmes et la majorité est dans le secteur informel
- Dans la région des Grands lacs, elles totalisent 74 % d'après les enquêtes menées sur quatre
postes transfrontaliers
- Ces femmes commerçantes font vivre 3.2 enfants et 3.1 personnes à charge autres que leurs
conjoints et enfants

Les raisons d'être de ce commerce informel transfrontalier sont multiples et l'on peut citer entre autres :

- La crise économique avec ses conséquences sur l'emploi et l'inflation
- Les taxes et les frais de dédouanement
- La lourdeur des procédures bureaucratiques formelles à l'importation et à l'exportation
- Les tracasseries aux postes transfrontaliers
- les liens culturels et familiaux de part et d'autre des frontières
- etc.

Cette évasion fiscale agit négativement sur la croissance et l'investissement et diminue les recettes des Etats. La non prise en compte de la valeur exacte des flux commerciaux non enregistrés peut empêcher une formulation adéquate des politiques et stratégies appropriées, fausser la mesure réelle de son impact potentiel sur l'intégration régionale et particulièrement sur la sécurité alimentaire étant donné que le gros volume de ce commerce informel est dévolu aux produits agricoles.

Distingués invités

Mesdames, Messieurs,

On ne pourrait pas passer sous silence les grands défis auxquels font face les femmes commerçantes, qui font majoritairement le commerce informel transfrontalier. Ces défis sont de plusieurs natures:

- non prise en compte de l'apport de la femme dans l'assiette fiscale
- faible capital
- faible organisation des femmes commerçantes en associations ou coopératives
- manque/ faible accès aux crédits
- manque/faible accès aux informations sur les possibilités offertes par les protocoles et accords commerciaux régionaux
- relation de concurrence et de méfiance entre femmes commerçantes
- humiliations et abus de toute nature
- etc.

On pourrait se féliciter des initiatives tant nationales que régionales en faveur de la femme dans le commerce informel transfrontalier entreprises ici et là ; à cela s'ajoute les efforts d'intégration régionale des Etats à travers les actions des Communautés économiques régionales de la région.

Il est donc opportun qu'il y ait un cadre d'échange d'information, de collaboration et de concertation pour améliorer de façon significative les conditions socio-économiques de la femme dans le commerce informel transfrontalier.

Distingués invités

Mesdames, Messieurs,

Nous espérons que ces trois journées de travail nous permettront d'avoir des informations actualisées en rapport avec les initiatives entreprises par les différents acteurs en faveur du commerce transfrontalier en général et de la femme en particulier. Ce sera aussi une occasion de tracer les grandes lignes de collaboration, d'établir les termes de référence du Comité d'Action conjoint pour les femmes dans le commerce informel transfrontalier et une feuille de route pour les actions à venir.

Je voudrais terminer mon propos en vous remerciant encore une fois pour votre participation à cet atelier et vous souhaite un travail fructueux.

Je vous remercie

Annexe 7: Discours de clôture de Monsieur Joseph Lititiyo

ATELIER REGIONAL DE CONCERTATION DU COMITE D'ACTION CONJOINT EN FAVEUR DES FEMMES DANS LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER DANS LA REGION DES GRANDS LACS

DISCOURS DE CLOTURE DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CEPGL

Rubavu, le 27 avril 2012

- Monsieur le Maire de Rubavu,**
- Monsieur le Maire de Goma**
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations nationales et régionales,**
- Mesdames, Messieurs les Représentants des gouvernements,**
- Mesdames les commerçantes,**
- Distingués invités,**
- Mesdames, Messieurs,**

1. Nous voici arrivés au terme de trois journées des travaux intenses de cet atelier régional de concertation du Comité d'Action Conjoint en faveur des Femmes dans le commerce informel transfrontalier dans la Région des Grands Lacs. Je voudrais remercier tous les participants pour l'abnégation avec laquelle vous avez travaillé pendant toute la durée de cet atelier et pour la richesse et la substance des résultats auxquels vos travaux ont abouti.
2. Je ne pourrais passer sous silence la détermination et la volonté qu'ont manifesté les Maires des deux villes frontalières, j'ai cité le Maire de Rubavu et le Maire de Goma, pour s'être joints à nous pendant toute la durée de cet Atelier. Ceci nous reconforte et nous garantit de l'implication des pouvoirs publics dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des recommandations issues de cet atelier.
3. Au cours de nos assises, nous avons eu l'occasion de prendre connaissance de la situation réelle que vivent les mamans commerçantes dans leurs commerces informels transfrontaliers. Nous avons eu également l'occasion d'apprécier l'impact des différentes initiatives entreprises par les différentes parties prenantes mais aussi de mesurer les difficultés qui persistent encore dans ce secteur.
4. Les présentations faites au cours de cet atelier sur les initiatives tant régionales, étatiques que non étatiques des différentes parties prenantes ont démontré que le secteur du commerce informel transfrontalier est bien pourvu en intervenants, et le cartographie des axes d'intervention a mis en exergue les axes d'intervention des uns et des autres.
5. A partir des travaux de groupe, des échanges et des débats que vous avez faits avec compétence et expertise, vous avez dégagé les synergies possibles entre programmes. Vous avez dégagé les actions pertinentes réalistes et réalisables à court terme et la feuille de route du Comité d'action conjointe en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier qui en est résulté servira d'outil de coordination, de suivi et même de plaidoyer.
6. Vos commentaires et contributions sur le projet de protocole, en cours de révision, portant sur libéralisation du commerce des produits du cru originaires de la CEPGL permettront, de là n'en

point douter, d'améliorer sensiblement cet important document et de contribuer ainsi à promouvoir davantage le commerce informel transfrontalier entre Communautés riveraines tout en tenant compte de la dimension genre.

7. Avec le concours de tout et un chacun, nous espérons que la collaboration, la coordination des actions en faveur de la femme dans le commerce informel transfrontalier seront une réalité en faveur des bénéficiaires et une plus value pour toutes les parties. Ce cadre d'échange et de collaboration, permettra de bien répondre aux préoccupations réelles de la femme dans le commerce informel transfrontalier et de contribuer significativement à l'amélioration des conditions socio économiques au niveau des familles.
8. Permettez-moi encore une fois de saluer l'ouverture d'esprit qui a prévalu au cours des riches échanges qui ont eu lieu tout au long de cet atelier. Le Secrétariat Exécutif permanent de la CEPGL réitère ses remerciements à tous les participants et particulièrement à ONU Femmes et à International Alert pour leur assistance tant technique que logistique qui ont largement permis la tenue de cet atelier.
9. Nous remercions le Ministère de Commerce et de l'Industrie du Rwanda pour l'appui combien précieux accordé aux travaux de cet atelier.
10. Nous ne pouvons passer sous silence la précieuse contribution du Facilitateur qui a conduit avec beaucoup de compétence les travaux de cet atelier. Qu'il en soit remercié.
11. Nous pensons également au travail combien appréciable fourni par les interprètes qui ont permis à l'ensemble des participants de suivre les présentations et de contribuer aux discussions pendant cet atelier.
12. C'est sur ces mots, qu'au nom de tous les organisateurs des présentes assises, je déclare clos l'atelier de concertation du comité d'action conjoint en faveur des femmes dans le commerce informel transfrontalier et vous souhaite un très bon retour dans vos milieux respectifs.

JE VOUS REMERCIE